

**LES ZONAGES**

- UA** Cette zone correspond au centre ville du Bourg et au Centre du Hameau de Chantecoq. Elle est destinée à recevoir le habitat et les activités de services compatibles avec l'habitat. Elle est soumise à un règlement de zonage spécifique.
- UB** Ces zones concernent les extensions d'habitat et zones d'habitat d'appoint au centre bourg.
- UH** Ces zones concernent les extensions de zones d'habitat d'appoint au centre bourg.
- UL** Ce sont les zones d'équipement et de services collectifs.
- 1AU** Zones d'urbanisation future (zone d'habitat) à dominante habitat.
- AUI** Zones d'urbanisation future à vocation industrielle.
- 2AU** Zones d'urbanisation future (zone d'habitat) à dominante habitat, destinées à recevoir des zones d'habitat d'appoint.
- A** Ces zones concernent les sites à vocation agricole, les constructions et installations liées à l'activité agricole, à l'habitat des exploitants ou liés aux services publics y étant autorisés.
- N** Ces zones concernent des espaces naturels, boisés ou paysagers, sont inconstructibles.
- N'** Ces zones concernent des petits ensembles bâtis ou non, des zones résiduelles généralement bâties. Dans ces zones, toutes les constructions nouvelles ou constructions existantes doivent être adaptées.

**LEGENDE:**

- Limites de zones**
- UB** Délimitation de la zone
- ES** Espaces boisés classés
- LI** Limites des massifs boisés de plus de 100 ha reprises au Schéma Directeur d'Ile-de-France
- M** Mares
- RS** Réserve de sites
- RS'** Réserve de sites

Les bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11 (ancien L151-14-2) du code de l'urbanisme sont repris et placés sur le PLU.

Les zones sensibles aux risques d'inondation sont reprises dans les annexes de détail de PLU sur le site de l'EL. Plan de prévention des risques.

N°	Localisation	Adresse	Objet	Désignation	Surface
1	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²
2	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²
3	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²
4	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²
5	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²
6	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²
7	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²
8	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²
9	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²
10	Centre-ville	100 rue de la République	Construction neuve	habitat	100 m²

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



**Commune de Briss sous Forges**


**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Modification n°1**



**4. Règlement graphique**  
**Plan de zonages Plan n° 1/3**

Document approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 6 Juin 2016

Commune de Briss sous Forges Mairie Place de la Libération 91490 BRISS SOUS FORGES Tél : 01 64 90 70 26 Fax : 01 64 90 72 65	SIAURIS 6 bd du général Leclerc 91470 JMCOURS Tél : 01 60 12 49 00 Fax : 01 60 10 82 50
---	---



Echelle : 1 / 5000